



Véhicule neuf en panne dès le 1er jour

Par **mirabelle33**, le **27/07/2009** à **11:59**

Bonjour,

Mon véhicule neuf est tombé en panne dès le 1er jour de livraison.(fuite d'huile de la boîte à vitesse). Puis-je refuser ce véhicule et exiger un autre véhicule neuf? Quels sont mes droits? Merci d'avance pour vos réponses.

ps : je n'ai pas précisé que la fuite d'huile s'est enflammée quand le tuyau d'échappement a été chaud . Ce sont les conducteurs qui nous suivaient qui nous ont alerté.

Nous n'avons pas pu bénéficier de la garantie constructeur pour le dépanage, ni pour notre rappatriement, ni pour le prêt d'un véhicule de location (comme prévu au contrat),car nous n'étions pas encore enregistrés et comme c'était un vendredi soir, rien de possible avant le lundi. Le concessionnaire a fait rappatrié le véhicule à sa charge et m'a prêté un véhicule de 2002 pour aller jusqu'au lundi.

Aujourd'hui 14 septembre, je roule toujours avec ce véhicule qui consomme énormément. J'ai envoyé une lettre recommandée fin août exigeant une nouvelle voiture. La voiture est payée intégralement et assurée tous risques depuis fin juillet. Quels sont mes droits?

Si on pouvait me répondre, ça serait gentil. Cordialement